

## Le comité de suivi de thèse.

Sont concernés les doctorants s'inscrivant en 1<sup>ère</sup> année et en 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2021-2022

**Pendant la thèse**, si possible la première année (pour les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de thèse) et au plus tard avant la fin de la deuxième (pour les inscriptions en 2<sup>ème</sup> année de thèse), un **comité de suivi individuel doit être mis en place** par le(la) directeur(rice) de thèse. Le comité de suivi est **composé d'au moins 2 chercheurs, dont 1 habilité à diriger les recherches**, extérieurs à l'encadrement doctoral et à l'équipe de recherche.

2 cas sont à considérer selon la durée de la thèse.

**1. Pour une thèse ne dépassant pas une durée de 39 mois**, et ne nécessitant donc pas une réinscription en 4<sup>ème</sup> année, la réunion du comité de suivi devra avoir lieu au cours de la 2<sup>ème</sup> année de thèse, avant la réinscription en 3<sup>ème</sup> année (c.à.d avant fin septembre de l'année universitaire suivante).

**2. Pour une thèse dépassant une durée de 39 mois** (soutenance après le 31 décembre), nécessitant donc une réinscription en 4<sup>ème</sup> année, une deuxième réunion du comité de suivi devra avoir lieu au cours de la 3<sup>ème</sup> année de thèse, avant la réinscription en 4<sup>ème</sup> année (c.à.d avant fin septembre de l'année universitaire suivante).

Les réunions du comité de suivi se déroulent selon les modalités suivantes :

- En amont de la réunion du comité de suivi, le doctorant transmet au comité de suivi un rapport d'avancement (5 pages environ)
- Les réunions des comités de suivi individuels ne sont pas publiques. Une réunion de comité de suivi individuel comprend trois phases principales :
  - Une présentation (15 à 30 minutes) au comité de suivi par le doctorant ou la doctorante des travaux scientifiques réalisés suivie d'une discussion scientifique et d'échanges avec le comité sur l'avancement des travaux de recherche.
  - Un entretien du comité de suivi avec le doctorant ou la doctorante, en l'absence de tout membre de son équipe d'encadrement, sur les conditions et le déroulement de sa formation doctorale.
  - Un entretien du comité de suivi avec le directeur ou la directrice de thèse ou plus généralement l'équipe d'encadrement, en l'absence du doctorant ou de la doctorante, sur les conditions et le déroulement de sa formation doctorale.
- A l'issue de la réunion :
  - Le comité de suivi fait un bilan en présence du doctorant ou de la doctorante et de l'équipe de direction/encadrement de la thèse.
  - Le comité de suivi rédige un compte rendu qu'il envoie au doctorant(e) et à la direction de thèse.
  - Le(la) doctorant(e) dépose le rapport du comité de suivi dans le document pdf demandé lors de la réinscription en thèse.

Les informations détaillées figurent dans le [guide du comité de suivi de l'université Paris Saclay](#)

## Lors du rendez-vous à l'école doctorale pour les réinscriptions :

### 1. Pour une réinscription en 2<sup>ème</sup> année :

Le(la) doctorant(e) présente de manière synthétique à son référent de l'école doctorale les avancées de sa thèse obtenue au cours de la première année, à l'aide de 3 diapositives en 5 minutes environ.

### 2. Pour une réinscription en 3<sup>ème</sup> année :

Le(la) doctorant(e) n'a pas de présentation à faire. Le référent de l'école doctorale aura pris connaissance du compte rendu du comité de suivi déposé sous ADUM.

### 3. Pour une réinscription en 4<sup>ème</sup> année :

Le(la) doctorant(e) n'a pas de présentation à faire. Le référent de l'école doctorale aura pris connaissance du compte rendu du comité de suivi déposé sous ADUM.